

Groupement de gendarmerie de l'Oise

le 27 juillet 2015
n°14365/RGPIC/GGD60

Vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de la révision des plans d'occupation des sols des communes qui suivent : Bailleul-le-Soc ;
Blincourt.

Aucune caserne de gendarmerie n'est implantée sur le territoire de ces communes citées *supra*. Par conséquent, nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel Boget, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise
Par ordre le chef d'escadron Riethmuller